

Réponse de SFR à la consultation publique de l'ARCEP sur le modèle technico-économique calibré des coûts de réseau d'un opérateur mobile métropolitain

Au vue du modèle calibré mis en consultation, SFR insiste sur trois points principaux : l'incertitude liée à l'exercice de calibration du modèle, les coûts incrémentaux du spectre radio et l'absence de modélisation d'un opérateur générique pur 3G.

Incertitude sur la calibration du modèle

La calibration du modèle ne garantit pas que le modèle produise un coût incrémental correct. La calibration garantit uniquement que l'on a choisi des paramètres (parmi un jeu de paramètres considérable) qui permettent de retrouver les coûts totaux de l'opérateur. Il n'y a par contre aucune assurance que le modèle fournisse un coût incrémental correct lorsque l'on enlève le trafic entrant puisque l'ARCEP n'a pas de référence sur ce que pourrait être un tel coût.

Fixer un tarif sur la base de cet exercice de calibration requiert ainsi beaucoup de prudence et de prendre en compte une marge d'erreur suffisante afin de s'assurer que l'opérateur mobile puisse au moins recouvrir son coût incrémental.

Les coûts du spectre radio sont incrémentaux

Comme nous l'avons souligné lors de notre réponse à la consultation publique de l'ARCEP relative au 3^{ème} cycle d'analyse des marchés de TA vocal sur réseaux mobiles, la quantité de fréquences nécessaire à l'opérateur mobile est fonction de son volume de trafic, y compris entrant. L'ARCEP a d'ailleurs jugé, lors de l'attribution de la 4^{ème} licence, qu'il était raisonnable de supposer un coût linéaire au Mhz. Il serait donc normal d'allouer l'ensemble des coûts liés au spectre (licences et redevances 2G et 3G) au volume de trafic par les différents services qui utilisent le spectre (trafic sortant/trafic entrant, voix et data).

Modélisation de l'opérateur générique 3G

Le modèle de l'ARCEP ne produit pas, en l'état, de référence de coût de l'opérateur générique « pur 3G ». Ceci introduit une asymétrie d'information entre l'opérateur « pur 3G » et les opérateurs 2G/3G. Nous avons fait remarquer, dans notre réponse à la consultation publique de l'ARCEP relative au 3^{ème} cycle d'analyse des marchés de TA vocal sur réseaux mobiles, que le plafond tarifaire de la terminaison d'appel de FREE Mobile devrait être fixé dès 2011 pour assurer la prévisibilité du secteur. La référence de coût de l'opérateur générique « pur 3G » devrait donc être ajoutée au modèle qui sera publié à l'issue de la présente consultation.

Outre les points structurants ci-avant, la documentation du modèle est toujours insuffisante. Le modèle s'est encore nettement complexifié et une documentation de qualité serait plus que jamais nécessaire, a minima pour les nouveaux algorithmes. La documentation se borne en effet à décrire quel algorithme se situe dans quelle feuille du classeur ce qui est d'une utilité relative. Il est en effet toujours nécessaire de procéder à un audit complet de toutes les formules Excel et du code VBA pour tenter de reconstruire les règles précises de dimensionnement utilisées par Analysys.

SFR s'étonne de la suppression a priori de la modélisation EDGE et sans étude de sensibilité. La couverture EDGE continue pourtant d'augmenter avec le trafic data, croissant dans les zones de couverture 2G uniquement.

Les réponses aux questions posées par l'ARCEP dans la consultation sont données ci-dessous :

Question 1 : L'autorité invite les acteurs à se prononcer sur la mise en œuvre de la fonctionnalité permettant de modéliser la réutilisation des fréquences 900 MHz

Le modèle ne semble pas prendre en compte le fait que des équipements GSM doivent être remplacés par les équipements multi-protocoles comme nous l'avons indiqué notamment dans notre réponse à la consultation publique de l'ARCEP de juin 2010 sur la structure du modèle métropolitain.

Question 2 : L'Autorité invite les acteurs à se prononcer sur la pertinence du maintien de la fonctionnalité permettant de modéliser la technologie direct tunnelling dans la version du modèle qui servira de référence en 2011

Comme le montre l'analyse de sensibilité de l'ARCEP, la modélisation de cette technologie n'a que peu d'impact et n'est pas nécessaire.

Question 3 : L'Autorité invite les acteurs à se prononcer sur la pertinence du maintien de la fonctionnalité permettant de modéliser le trafic utilisant des femtocellules dans la version du modèle qui servira de référence en 2011

Comme nous l'avons indiqué dans notre réponse au questionnaire qualitatif de l'ARCEP d'avril 2010 sur la mise à jour du modèle d'un opérateur mobile, le déploiement est très restreint et ne justifie pas qu'il soit modélisé.

Question 4 : L'Autorité invite les acteurs à se prononcer sur la pertinence des modalités techniques de mise en œuvre par l'Autorité de chacune des méthodes d'annualisation des coûts envisagés.

La révision du modèle devrait être l'occasion d'adopter une véritable méthode de valorisation économique qui lisse les coûts selon le volume d'usage au cours de la durée de vie. Nous réitérons donc cette remarque que nous avons faite lors des consultations précédentes sur l'analyse des marchés de la TA vocal mobile.

Question 5 : Les acteurs sont invités à communiquer des données quantitatives complémentaires sur la réutilisation des fréquences 900MHz. Il conviendrait notamment de fournir, géotype par géotype, le nombre de sites actuellement déployés en UMTS 900 et le nombre de sites qui devraient être déployés en UMTS 900 dans les années à venir.

SDA

Question 6 : Les acteurs sont invités à se prononcer sur la pertinence des paramètres fixés dans les onglets de paramétrage du module « 2-Network ». L'autorité souligne que tout commentaire devra être accompagné d'éléments quantitatifs précis, sans quoi il ne pourra pas être exploité.

A l'occasion du questionnaire quantitatif qui a précédé la consultation, l'ARCEP a demandé un très grand nombre d'éléments quantitatifs sur les paramètres du modèle. Ce questionnaire a été l'occasion de transmettre à l'ARCEP un volume considérable de données historiques et

prévisionnelles. Les valeurs que nous considérons pertinentes dans le modèle sont donc celles que nous avons transmises.

Question 7 : Les acteurs sont invités à se prononcer sur la pertinence des coûts unitaires fixés dans les onglets « unit investment » et « unit expenses ». L'autorité souligne que tout commentaire devra être accompagné d'éléments quantitatifs précis, sans quoi il ne pourra pas être exploité.

Comme pour les données réseau, SFR a transmis à l'ARCEP ses données de CAPEX et OPEX unitaires tels que suivies par le contrôle de gestion de SFR.

Question 8 : Les acteurs sont invités à se prononcer sur la pertinence des tendances de prix fixés dans les onglets « unit investment » et « unit expenses ». L'autorité souligne que tout commentaire devra être accompagné d'éléments quantitatifs précis, sans quoi il ne pourra pas être exploité.

SFR ne suit pas d'indice de progrès technique.